

REPUBLIQUE FRANÇAISEDEPARTEMENT DE
L'ARDÈCHEARRONDISSEMENT DE
PRIVAS**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'AUBENAS - VALS****SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf et le dix Décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle de la Médiathèque intercommunale à AUBENAS, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves MEYER, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals.

La séance est ouverte à 19H45 en présence de :

PRESENTS : Messieurs **JY. MEYER, A. LOYET, G. JALADE, A. BASTIDE, R. MASSEBEUF, R. ROURESSOL, R. ROUX, A. REGIS** (procuration de **S. REYNIER**), **P. LAVIALLE, R. BOUSCHON** (procuration de **M. SOUTEYRAND**), **F. REVEL** (procuration de **E. JOURET**), **R. LACROTTE, J. COFFIN, L. SUREDA, J.C. GANDON, F. KUGENER, E. CHAL, J. JULY, M. BOUSCHON** (procuration de **B. LEROUX**)
Mesdames **D. FORBIN, J. DUNIER** (procuration de **C. TEYSSIER**), **M. ALLAMEL, F. DUMAS** (procuration de **JP. CONSTANT**), **S. HEZARD, F. MOULIN, M. EL FARKH, D. VENTALON.**

Date de l'affichage
Par extrait de la présente
Délibération

Le

Et en présence de :
Mesdames N. BERTRAND, N. PRAT, suppléantes.
Messieurs A. PIERRE, P. COMTE, suppléants.

ABSENTS : D. MARIJON.

Objet de la délibération :

R. MASSEBEUF est nommé secrétaire de séance.

Tourisme :

**Délégation de Service Public :
approbation du contrat**

Le Président rappelle que suite à l'appel à candidature publié les 6 et 8 juillet 2009 concernant la délégation de service public en matière de tourisme, une seule candidature est parvenue à la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals dans les délais impartis.

Il s'agit de l'association « Office de Tourisme du Pays d'Aubenas-Vals ». Cette candidature a été agréée par la commission DSP en date du 3/09/2009 .

Le cahier des charges a été transmis au candidat le 4 septembre lequel a disposé jusqu'au 2 octobre pour présenter son offre.

Conformément à la procédure DSP, la commission DSP a analysé l'offre présentée et j'ai engagé la négociation avec le candidat (avec la participation de E Jouret, N Prat, P Lavialle et A Bastide).

Deux réunions ont permis d'affiner le projet de contrat qui a été transmis à l'ensemble des délégués communautaires par courrier du 24 novembre dernier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le contrat de Délégation de Service Public Tourisme à passer pour 5 ans avec « Office de Tourisme du Pays d'Aubenas-Vals » à compter du 1/01/2010
- autorise le Président à signer tous actes et documents se rapportant à cette décision
- confirme la désignation au sein de l'association délégataire des membres élus de la communauté de communes, titulaires et suppléants, désignés par délibération du 23/04/2008.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le

Le Président,

Jean-Yves MEYER.